



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Département
du HAUT-RHIN



Colmar, le 17 janvier 2018

Monsieur le Président du CHSCT
Département du Haut-Rhin
100 avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Objet : Demande de CHSCT exceptionnel

Monsieur le Président,

Les représentants de notre organisation syndicale sont de plus en plus souvent confrontés à des situations d'agents en souffrance au travail au sein de notre collectivité.

Afin de se pencher sur la problématique des risques psycho-sociaux, nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir provoquer une réunion extraordinaire du CHSCT conformément aux dispositions de l'article 58 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié.

A cet effet, nous souhaitons que soient mis à l'ordre du jour de cette séance les points suivants :

- **présentation de l'enquête Risques Psycho-Sociaux (RPS) menée par le syndicat FO auprès des agents du département du Haut-Rhin au cours de l'année 2017**
- **examen des propositions formulées par le syndicat FO pour une meilleure prise en compte des situations de RPS.**

Nous aurions pu ajouter ces points à l'ordre du jour du prochain CHSCT programmé en mars prochain, toutefois nous estimons que le sujet mérite qu'un temps suffisant y soit consacré. Une note complémentaire suivra.

Nous vous prions, Monsieur le Président, de recevoir l'expression de nos cordiales salutations.

Les représentants titulaires FO du personnel

Sabine FUCHS

Sylvie BURGER

Mareike LEMBLE

Frédéric PAPINAUD

Copie : Mme la secrétaire du CHSCT

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr